



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy, le 6 février 2025

Qualité de l'air

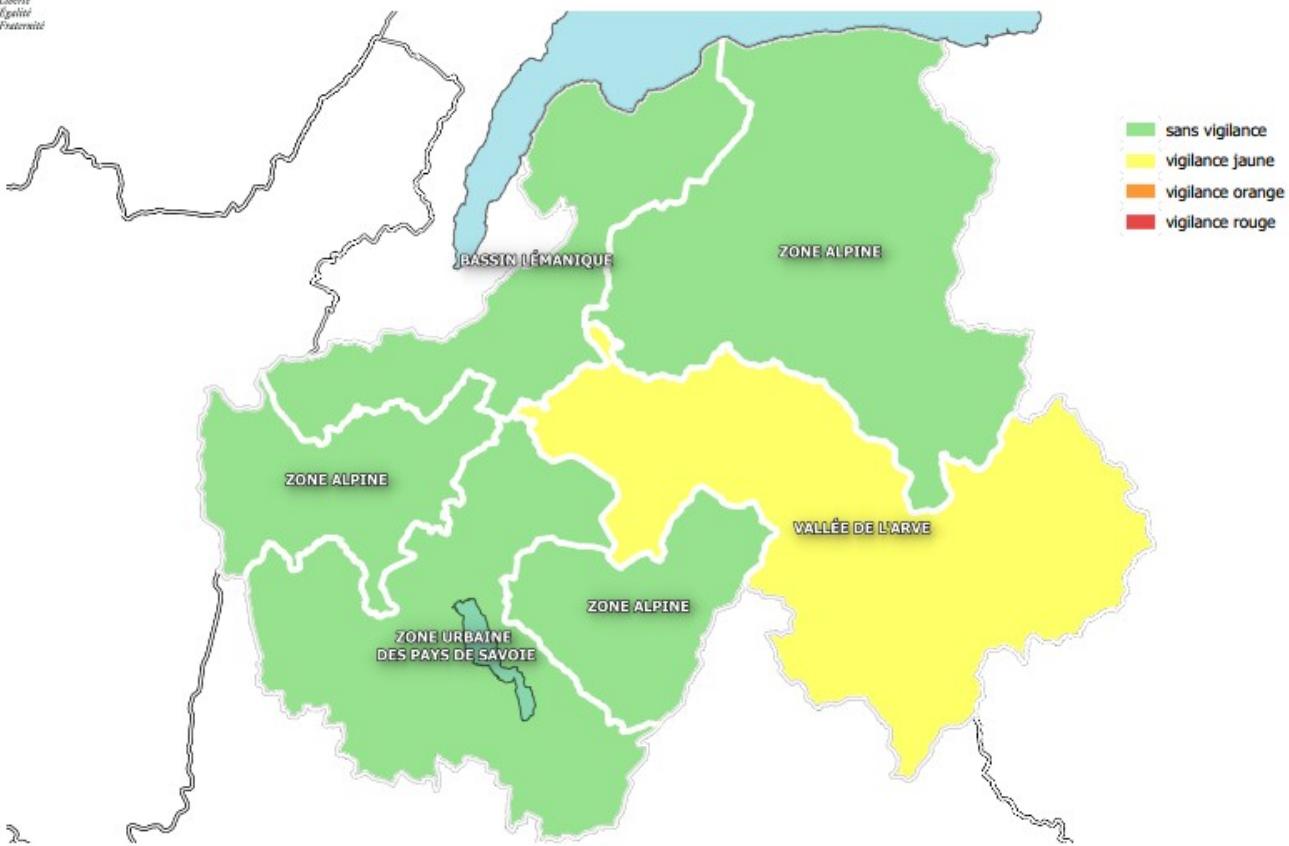
Épisode de pollution de l'air en Haute-Savoie (vigilance jaune)

À partir de ce jour, jeudi 6 février 2025, un épisode de pollution atmosphérique de type « combustion » (particules fines PM10 et dioxyde d'azote NO₂) est annoncé dans la Vallée de l'Arve.

Les principales mesures réglementaires en vigueur jusqu'à la fin de l'épisode de pollution sont détaillées ci-après pour chacun des quatre bassins d'air du département.



Niveaux de vigilance pollution de l'air



Conception : DDT 74
Sources : ATMO, DDT 74, IGN

Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

Préfecture de la Haute-Savoie

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

1/2

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74034 Annecy cedex

Zone urbaine des pays de Savoie

Aucun épisode de pollution atmosphérique en cours (vigilance verte)

Vallée de l'Arve

Épisode mixte en cours : seuil d'information (vigilance jaune)

Recommandations sanitaires

Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités et vous pouvez continuer d'aérer votre logement. Seules les personnes sensibles et vulnérables sont invitées à limiter les activités physiques intenses et à s'éloigner des zones à forte circulation automobile.

Recommandations comportementales

Aucune mesure réglementaire supplémentaire n'est en vigueur. Cependant, les mesures spécifiques au plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve continuent de s'appliquer :

- Interdiction d'utilisation des appareils de chauffage au bois d'appoint peu performants lors des épisodes de pollution (arrêté préfectoral du 10 mai 2012)
- Limitation de la vitesse sur autoroute à 110 km/h pendant la période hivernale, du 1er novembre au 31 mars (arrêté préfectoral du 22 novembre 2012)
- Interdiction du brûlage des déchets verts et de l'écoubage (arrêté préfectoral du 10 mai 2012)
- Interdiction des feux d'artifice lors des épisodes de pollution (arrêté préfectoral du 10 mai 2012)

Bassin lémanique

Aucun épisode de pollution atmosphérique en cours (vigilance verte)

Zone alpine Haute-Savoie

Aucun épisode de pollution atmosphérique en cours (vigilance verte)

Préfecture de la Haute-Savoie

Bureau de la représentation et de la communication de l'État